

Publié sur le site internet le 07/07/2024 par Béatrice Gouy Secrétaire générale

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ARR. SAINT ETIENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200933-20241106-069-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY

Place des Combattants Tel 04 77 73 53 46

Séance du 6 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 novembre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal:31/10/2024

Nombre de conseillers en exercice: 15

<u>Présents</u>: BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A VIALLARD JL

Excusés avec pouvoirs: MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), BACHER M (pouvoir à BARRIER JA)

Absents: FONT F

Procurations:2

Nombre de conseiller ayant voté par procuration :2

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : BOULHOL M

Délibération N° 069/2024 : Approbation du renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet éducatif territorial vis à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le PEDT prend la forme d'une convention conclue entre le maire, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et le cas échéant, les autres partenaires qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux des signataires des activités périscolaires proposées en cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Le précédent PEDT étant arrivé à échéance, il faut donc concevoir et déposé un nouveau PEDT pour la période 2024-2027.

Il donne lecture du PEDT préparé par la commission enfance

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Approuve le projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2024-2027

Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à venir

Certifiée conforme

Farnay, le 07/11/2024

Le Maire ean-Main BARRIER

Le secrétaire BOULHOL M